



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 21 juin 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, ~~Marie Christine MAUGUIT~~, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kevin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

4.1. Objet : sa Holding communal en liquidation - Assemblée générale de la sa Holding communal du 30 juin 2021 - Mandat de vote et représentation de la Ville d'Andenne

Le Conseil Communal,

En séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, alinéa 1^{er}, L 1122-24, L 1122-26 § 1^{er}, L 1122-30, L 1122-31 et L 1122-34 § 2 ;

Vu le Code des sociétés et des associations;

Vu les statuts de la sa HOLDING COMMUNAL ;

Revu sa délibération du 24 septembre 2009 :

- décidant de souscrire à l'augmentation de capital en deux tours de la sa HOLDING COMMUNAL ;
- décidant de s'abstenir de voter la modification des conditions de certification de l'assemblée des titulaires de certificats « DEXIA ».

Revu sa délibération du 7 novembre 2011, décidant d'approuver la mise en liquidation volontaire de la sa HOLDING COMMUNAL et refusant de voter la décharge aux administrateurs et commissaires de la sa HOLDING COMMUNAL lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2011 ;

Vu la mise en liquidation volontaire de la sa HOLDING COMMUNAL ;

Vu, avec sa documentation, la convocation transmise ce 26 mai 2021 de la sa HOLDING COMMUNAL en liquidation en vue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire, par visioconférence, du 30 juin 2021 avec à l'ordre du jour et l'examen des points suivants :

1. Examen des travaux des liquidateurs pour l'exercice 2020 ;
2. Examen des comptes annuels pour l'exercice 2020 ;
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour l'exercice 2020 ;
4. Examen du rapport du Commissaire sur les comptes annuels 2020 ;
5. Questions.

Considérant qu'il apparaît des documents transmis que la liquidation est déficitaire de l'ordre de 265 millions d'euros pour lequel le Gouvernement fédéral s'est engagé à prendre en charge 132,5 millions d'euros selon les liquidateurs, que 95% des actifs ont été réalisés ;

Que la clôture de la liquidation est envisagée à court terme ;

Considérant qu'il apparaît opportun, eu égard à la situation largement déficitaire de la SA HOLDING Communal en liquidation, de s'abstenir d'approuver les comptes tels que déposés ;

PAR CES MOTIFS,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

Article 1^{er} :

De s'abstenir de voter sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la sa HOLDING COMMUNAL en liquidation de ce 30 juin 2021.

Article 2 :

De mandater Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, à l'effet de représenter, par visioconférence, la Ville d'Andenne lors de l'assemblée générale de la sa HOLDING COMMUNAL en liquidation, le 30 juin 2021 prochain, en vue de rapporter les décisions figurant à l'article précédent.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'attention :

- Du représentant de la Ville d'Andenne ;
- de la sa Holding communal en liquidation, Avenue des Arts, 56 bte 4C à 1000 Bruxelles.

Ainsi fait en séance à Andenne, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R.GOSSIAUX

Ph. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R.GOSSIAUX

C.EERDEKENS

